

ADLS MONTELMAR

Agence Immobilière à Vocation Sociale

Vous recevez des personnes en recherche de logement :

- dépourvues de logement,
- menacées d'expulsion,
- hébergées ou logées temporairement,
- en situation d'habitat indigne ou d'habitat précaire ou occupant des locaux impropres à l'habitation,
- en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement,
- confrontées à un cumul de difficultés sociales et financières.

L'agence **ADLS MONTELMAR** propose :

Une offre de logements locatifs du parc privé

Une gestion locative adaptée en lien avec le
partenaire social.

Les candidats ne sont reçus qu'après étude du dossier de candidature envoyé par vos soins.

Une Agence Immobilière à Vocation Sociale est une structure à but social qui possède les compétences d'agent immobilier pour les mettre au service de l'insertion par le logement.

Sa vocation est de **favoriser l'accès et le maintien dans un logement locatif de droit commun**, pour tous les **ménages défavorisés** relevant du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et aptes à l'autonomie dans un logement.

L'AIVS « ADLS MONTELMAR » est une des 4 antennes de l'ADLS VALENCE.

Ces 5 agences captent en Drôme et en Ardèche des logements privés à loyers accessibles et charges maîtrisées. Elle en assure la gestion par mandat de gestion pour le compte des propriétaires bailleurs privés, à qui elle garantit une gestion rigoureuse.

L'ADLS MONTELMAR a été créée en 2008 et compte actuellement 70 logements en gestion à MONTELMAR et dans les communes alentours.

ADLS MONTELMAR

18 Chemin de Géry

26200 MONTELMAR

Tél : 06.98.34.75.35

adls.montelmar@diaconat26-07.org



L'équipe **ADLS MONTELMAR**

Julie MANAUT et Nadine MONTOYA

06.98.34.75.35

adls.montelmar@diaconat26-07.org

**Vous accompagnez
une personne*
à la recherche d'un
logement ?**

** Une personne
avec des revenus
modestes et capable
d'occuper un
logement
autonome*

Procédure d'attribution des logements

L'ADLS MONTELMAR DISPOSE D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS DANS LE PARC PRIVE

LES PROPRIETAIRES

Confient la gestion d'un logement de qualité et à loyer modéré à l'ADLS, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

LES PARTENAIRES PRESCRIPTEURS

Évaluent la capacité du ménage à occuper un logement autonome,
Transmettent les dossiers de candidatures à l'ADLS.

L'ADLS

Assure une gestion locative adaptée :
Accompagne le locataire en cas de difficultés liées au contrat de location,
Repère les difficultés autres, et oriente le locataire vers le partenaire social.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

Favorisent le maintien en logement des locataires par le biais d'un accompagnement social.

Transmission de l'offre de logement
aux partenaires prescripteurs

Réception et étude des dossiers
de candidature

Entretien avec les candidats sélectionnés
par la Commission

Visite du logement avec les candidats retenus
par la Commission

Attribution du logement par la Commission

Organisation de l'entrée en logement
avec le partenaire social

*Validation de chaque étape de la procédure d'attribution
par une Commission d'attribution.*